



AFFJUR/AR-2025-278
ARRETE DU MAIRE

Objet : **Délégation d'ester en justice**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-18 ;

Vu la délibération n° 2023-104 du 2 octobre 2023 portant délégation de compétences du Conseil municipal, notamment le point n° 16 de l'article 2 ;

Considérant que Monsieur le Maire peut subdéléguer sa capacité à ester en justice à l'un de ses agents ;

Considérant la nécessité de représenter la Ville en défense ;

ARRÊTE

Article 1 : **Monsieur Mickaël DE FREITAS**, technicien Hygiène, est habilité à représenter la commune de Trappes en justice, tant en demande qu'en défense.

Article 2 : La présente délégation s'applique à l'ensemble des litiges impliquant la Commune, à l'exception des matières expressément réservées par la loi au Maire ou au Conseil municipal.

Article 3 : La présente délégation est accordée pour une durée d'un an à compter de la signature du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et sera transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Fait à Trappes,

30 JUIN 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes



Trappes, la Ville écologiste et solidaire !

Reçu du Contrôle de légalité le 30/06/2025
Identifiant : 078-217806215-20250630-13346-AR-1-1